

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

USAGERS DE LA ROUTE, ÉLUS LOCAUX... LE CEREMA MET SON EXPERTISE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

Les départs en vacances et les chassés croisés approchent. De nombreuses familles vont emprunter les routes et de nombreux élus locaux vont devoir gérer une augmentation considérable du trafic routier sur leur territoire. Au cœur des préoccupations : la sécurité routière. Aux côtés de la direction de la sécurité routière, des directions interdépartementales des routes, des collectivités territoriales et des sociétés d'autoroutes, le Cerema met son expertise au service de la sécurité de tous.

Chaque année le Cerema produit avec l'observatoire national de la sécurité routière le bilan annuel de l'accidentalité qui montre que **juillet et août concentrent 20 % de la mortalité** annuelle, notamment le quart de la mortalité des enfants de 0 à 14 ans et le pic de la mortalité des deux roues motorisés.

Tout au long de l'année, le Cerema se mobilise pour offrir ses services visant à améliorer la sécurité des routes existantes, accompagner les politiques publiques d'aménagement ou de sécurité routière, garantir une signalisation compréhensible, cohérente et homogène ou encore traiter de manière spécifique des domaines particuliers (passages à niveaux...).

Le Cerema et la sécurité routière, concrètement c'est :

1. Des publications à destination des élus locaux et des gestionnaires routiers

En réponse à un besoin exprimé par les collectivités, le Cerema propose une série de fiches à télécharger sur les différentes démarches de sécurité routière orientées vers l'infrastructure. L'objectif est de mieux appréhender les démarches de sécurité routière réalisées sur le Réseau Routier National, et de s'en inspirer pour structurer les politiques locales de sécurité routière : [à lire en ligne](#)

Il propose également une série de fiches "**Savoirs de base en sécurité routière**" visant à donner rapidement les informations importantes aux élus et à leurs services techniques : [à lire en ligne](#)

Le Cerema propose aux gestionnaires routiers des fiches de retour d'expériences de collectivités territoriale, à l'exemple du département de la Seine-Maritime, destinées à leur fournir des exemples de méthodologies : [à lire en ligne](#)

2. Des animations, analyses, interventions au cœur des territoires

Le Cerema mène régulièrement des actions adaptées dans les territoires : journée d'information et d'échanges autour des systèmes d'informations géographiques (SIG) et de leur utilisation dans les domaines de l'exploitation et de la sécurité routière en Dordogne, analyse de la hausse du nombre de jeunes impliqués dans un accident mortel en Saône-et-Loire... Le Cerema a également mis en place un **programme partenarial** (État, collectivités, réseaux de professionnels, milieux associatifs...) **d'animation « Une voirie pour tous – Rues et espaces publics à vivre »** destiné à promouvoir les pratiques d'aménagement de la voirie et des espaces publics qui permettent un partage plus équilibré de ces lieux entre tous les usages urbains, redonnent toute leur place aux modes actifs ainsi qu'aux modes alternatifs à la voiture « solo », repensent les espaces de vie autrement, pour plus de bien-être, de sécurité, de confort d'usage, de lien social, d'urbanité et d'attractivité.

3. Des échanges d'expériences internationales

Séminaire international sur la gestion patrimoniale et la sécurité des infrastructures routières en Algérie, symposium sur l'ingénierie du trafic et la sécurité routière capitale des Emirats arabes unis à Abou Dabi... : le Cerema exporte son savoir-faire en matière de sécurité routière.

L'été pour profiter des circulations apaisées

Le Cerema participe à l'évolution des espaces publics et des déplacements dans nos villes et nos villages en conseillant les collectivités afin que les transports publics et les modes actifs (vélos et piétons) trouvent toute leur place dans un meilleur partage de la voirie. L'été, c'est l'occasion de profiter des zones de circulation apaisées, des véloroutes, des voies vertes, des chaussées à voie centrale banalisée..., autant de dispositifs réglementaires et d'aménagement que le Cerema contribue à définir et à diffuser auprès des responsables de voirie.

Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site internet : cerema.fr

CONTACT PRESSE

Géraldine SQUENEL – Directrice déléguée relations presse et publiques
M 06.12.73.55.56 / geraldine.squenel@cerema.fr